



Procédure de pension et garde

Par **DeIF83**, le **15/11/2012 à 10:31**

Bonjour, rnrécemment, mon compagnon et moi même avons décidé de "régler" la pension alimentaire et la garde pour son enfant qu'il a eu d'une précédente union. Nous avons eu le verdict il y a quelques jours et le juge a décidé d'accepter la demande de pension de 500e/mois de l'ex de mon compagnon! Cette somme (exorbitante) a été justifié par le fait que celui-ci est un sportif "renommé", de même qu'il a dit qu'il cachait ses revenus et n'avait pas donné d'avis d'imposition. Bien entendu, son avis d'imposition était dans le dossier mais apparemment le juge ne l'a pas vu! La somme est vraiment très élevée et nous n'avons pas les moyens de payer une telle pension. Que faire? pouvons-nous nous retourner contre le juge qui n'a pas étudié le dossier et qui a décidé arbitrairement de cette pension se justifiant avec "la renommé de mon compagnon)? Le problème étant que même si nous entrons en recours, nous devons payer la pension jusqu'à là. (il a été aussi notifié dans le dossier que son ex lui a volé prêt de 6000euros! Pourtant cela n'apparaît en aucun point)Que pouvons nous faire??
Merci

Par **cocotte1003**, le **15/11/2012 à 12:54**

Bonjour,vous pouvez toujours faire appel si vous etes dans les délais, cordialement